de leur admission à l'Assemblée législative. La parole, en effet, non moins que la plume, l'influence et l'autorité, non moins que les écrits, peuvent servir la bonne cause. Il sera bon même d'envoyer quelquefois à la députation des hommes revêtus du caractère sacerdotal; ces gardiens professionnels, ces sentinelles en quelque sorte de la religion pourront défendre mieux que personne les droits de l'Eglise.

Mais que les candidats à la députation évitent souverainement ces luttes saus mesure où l'amour des intérêts catholiques se manifesterait moins qu'une misérable ambition et un aveugle esprit de parti. N'est-ce pas, en effet, une chose indigne des ministres sacrés que de se livrer à des luttes, où sous prétexte de pourvoir aux intérêts publics, ils déchaînent sur l'Etat le fléau le plus pernicieux : la discorde et la sédition ?

Et comment qualifier la conduite de ceux qui, se jetant dans le parti des mauvais. luttent sans trève contre l'autorité établie?

Il ne peut résulter de tout cela qu'un immense scandale pour le peuple et une source intarissable de haine contre le clergé. Il faut donc user avec modération des droits électoraux; éviter tout soupçon d'ambition, gagner les charges publiques avec prudence et ne jamais se départir du respect dû à l'autorité suprême.

Il Nous a semblé bon aussi, vénérables Frères, de vous recommander les moyeus propres à assurer l'exercice du culte dans votre pays. Plût au ciel que vos ressources ne fussent pas moindres que votre bonne volonté, et que la réalisation de vos excellents projets ne fût point arrêtée par la pénurie d'argent! Contrairement au passé, le trésor public ne fournit plus rien à vous, ni à vos Chapitres, ni à vos Séminaires, ni à vos cures, ni à la construction de vos églises. Il ne vous reste guère qu'une ressource, la charité du peuple. Néanmoins, cet unique moyen doit donc faire concevoir une solide espérance, vu les habitudes et la noblesse d'âme de la nation brésilienne, toujours prête à faire des largesses, surtout quand il s'agit de servir l'Eglise et d'obtenir ses faveurs. Cet éloge, Nous le lui avons déjà décerné dans Notre lettre rappelée plus haut, quand Nous disions que, touchant la dotation des plus pauvres diocèses récemment fondés, Nous n'avions rien à prescrire, que Nous comptions assez sur la piété et la religion des Brésiliens pour ne pas laisser leurs évêques dans

Nous vous proposerions volontiers comme exemple la libéralité des fils de l'Amérique du Nord ; ils subviennent à l'envi aux besoins de leurs évêques beaucoup plus nombreux, de leurs collèges, de leurs écoles et de leurs autres institutions catholiques; mais votre peuple n'a-t-il pas chez lui de semblables exemples et des exemples magnifiques? Qu'il regarde seulement ses ancêtres. Combien de temples splendides ils ont élevés, combien de monastères ils ont dotés, quels vivants témoignages ils ont laissés de leur piété et de leur bienfaisance!

Or, il y a plusieurs moyens de subvenir aux besoins de l'Eglise. Le plus utile, à Notre avis, c'est d'établir dans chaque diocèse une caisse qu'alimenterait une cotisation annuelle des fidèles, recueillie par des hommes et des femmes de la classe aisée, sous les ordres et la direction des curés. Il convient d'ailleurs que les per-